



Déclaration du SPELC Centre Poitou-Charentes à la CCEP réunie le 4 mai 2023 à Orléans

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs,

Le Spelc Centre Poitou-Charentes est le premier syndicat de l'enseignement privé dans l'académie Orléans-Tours pour la 3^{ème} mandature. Cette position nous permet d'avoir deux sièges de titulaires sur les trois prévus dans cette instance.

Nous rappelons notre attachement au fonctionnement du paritarisme, au respect de la réglementation, aux droits et aux devoirs qui résultent du contrat d'association avec l'Etat.

Comme nous le signalons depuis de nombreuses années, nous regrettons de ne pas être associés plus étroitement pour pouvoir donner un avis sur les évolutions de la carte scolaire, les orientations, les fermetures-ouvertures pour l'ensemble des établissements. Nous n'avons aucune connaissance de la dotation des établissements privés : heures postes en équivalent temps plein, HSA, IMP, décharges de direction en 1^{er} degré, actions spécifiques... Nous demandons à nouveau qu'une réunion de la commission de concertation se tienne en début d'année civile pour étudier ces sujets. Une réunion de bilan, après la rentrée, serait utile pour connaître les ajustements.

Nous regrettons que des décisions soient prises dans la précipitation par le Ministère car cela implique des difficultés dans la mise en œuvre. Nous venons d'en avoir deux exemples :

Au sujet de la nouvelle dotation de postes pour l'enseignement privé, nous nous interrogeons sur le choix des critères de leur implantation. Nous ne comprenons pas pourquoi les postes en 1^{er} degré n'ont pas été publiés afin d'y nommer des enseignants en contrat définitif.

Pour les changements d'échelle de rémunération, les délais ont été très courts pour le dépôt des dossiers. Nous souhaitons connaître les éléments qui ont permis de retenir les candidatures. Nous nous interrogeons sur les modalités de recours en cas de refus.

Nous sommes déçus par les annonces faites par le gouvernement pour revaloriser les salaires des enseignants. Les augmentations annoncées ne compensent pas le coût de la vie en particulier pour les enseignants en contrat définitif en milieu de carrière.

La situation est encore plus dramatique pour les délégués auxiliaires. Leur salaire est dérisoire par rapport aux exigences du métier. Ils ont peu de possibilité d'accès à la formation. En 1^{er} degré, ils ne peuvent pas bénéficier d'un avancement au choix en raison du petit nombre des enseignants concernés. Nous souhaitons avoir connaissance de ce que vous comptez faire pour améliorer leur condition financière.

S'il n'y a pas de véritable revalorisation salariale, les enseignants seront de moins en moins nombreux.

Les représentants du SPELC à la CCEP

Nadège Delaunay
Bruno Guillon
Jean Marie Refeuille
Martine Schulé